

Le Président de l'Université de Bordeaux,

VU l'arrêté du 23 novembre 1988 relatif à l'Habilitation à Diriger des recherches

VU les rapports rédigés par :

- Mme Aurore LAGET-ANNAMAYER, Professeure des universités, Université Paris Dauphine PSL
- M Stéphane DE LA ROSA, Professeur des universités, Université Paris-Est Créteil
- M Gaël PIETTE, Professeur des universités, Université de Bordeaux

## ARRETE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

**M Sébastien MARTIN** est autorisé(e) à présenter, en soutenance, l'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES spécialité *Droit public*, sur le sujet suivant :

**« La réforme du secteur ferroviaire en Europe »**

### ARTICLE 2 :

Le jury est composé de :

- Mme Aurore LAGET-ANNAMAYER, Professeure des universités, Université Paris Dauphine PSL - Rapporteur,
- M Stéphane DE LA ROSA, Professeur des universités, Université Paris-Est Créteil - Rapporteur,
- M Gaël PIETTE, Professeur des universités, Université de Bordeaux - Rapporteur
- M Loïc GRARD, Professeur des universités, Université de Bordeaux - Directeur de recherche
- M Sébastien BERNARD, Professeur des universités, Université Grenoble Alpes - Examineur
- M Hubert DELZANGLES, Professeur des universités, Sciences Po Bordeaux - Examineur

### ARTICLE 3 :

La soutenance aura lieu le **Mardi 14 octobre 2025 à Salle des actes, 1er étage, Bâtiment A, Université de Bordeaux, 16 Avenue Léon Duguit, 33600 Pessac**

Talence, le 06 OCT. 2025

Le Président de l'Université de Bordeaux,  
Dean LEWIS,  
Par délégation de signature,  
Le Directeur du collège des écoles doctorales  
Roger MARTHAN

